

CARRELETS



Organisme certificateur : FCBA

Produit mandaté : carrelets en lamellé collé, lamellé collé abouté, replaqué ou non

Mise en œuvre : menuiseries intérieures

Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : profilé constitué de lamelles en bois collées entre elles à chant plat, dans le sens du fil du bois
- Qualité des bois (essence et masse volumique)
- Taux d'humidité entre 8 et 15 %
- Type de colle utilisé (UF ou MUF)
- Qualité des collages
- Qualité des aboutages et contrainte de rupture en flexion

Caractéristiques exigées par la certification :

- Qualité des collages
- Qualité de l'aboutage
- Qualité du placage

Textes de référence :

- Référentiel MQ CERT 07-215 rev. 2, du 25 juillet 2007



Liste des produits certifiés sur www.fcba.fr